



**LOIS DE VEILLE DE PESSAH QUI
TOMBE CHABBAT**

5781



Rav S.A. Schlesinger chlita
Rav de la Communauté « Etz Haïm »

Strasbourg

1) Lorsque la veille de Pessah tombe chabbat, on fait la dracha le chabbat précédent.

2) Le jeûne des premiers-nés sera le jeudi 12 Nissan (25 mars 21). De nos jours, les aînés s'efforcent de faire un siyoum ou de s'y associer. On a donc l'habitude de faire le siyoum le jeudi 12 Nissan. Certains le font aussi le vendredi, 13 Nissan (26 mars 21).

3) La recherche du 'hamets se fait le jeudi soir à la tombée de la nuit, la veille du 13 Nissan. Avant la recherche, on récite la bénédiction comme chaque année, et, après la bedika, on annule le 'hamets en araméen, « kol 'hamiro ». Celui qui ne comprend pas le dira dans la langue qu'il comprend : « **Tout levain et tout 'hamets qui se trouve en ma possession que je n'ai pas vu et que je n'ai pas éliminé, soit nul et considéré comme la poussière de la terre** ».

4) Toutes les lois de בדיקת חמץ ont cours comme chaque année.

5) Après la recherche, on laisse le 'hamets qu'on veut encore manger dans un endroit protégé pour qu'il ne soit pas éparpillé ou emporté par les enfants.

6) Le vendredi 13 Nissan (26 MARS 21) les Achkenazim disent dans la prière du matin « mizmor létodah » et « lamnatséah » comme tous les jours. Les Séfaradim ne diront que « mizmor létodah ».

7) Le vendredi 13 Nissan on brûle le 'hamets jusqu'à la fin de la 5ème heure comme chaque année, c'est-à-dire, à Strasbourg avant 11 h 15.

A posteriori, il le brûlera avant l'entrée du Chabbat. Par contre, on annulera le 'hamets après le repas de chabbat matin et au plus tard avant **11H15**.

8) Même cette année la vente du 'hamets se fait avant 11 h 15, comme chaque année la veille de Pessah.

9) Ce vendredi on ne mangera pas de Matsa comme une veille de Pessa'h, sauf cas de force majeure. Cependant, on pourra travailler ou se rendre chez le coiffeur même l'après-midi.

10) Ceux qui ont l'habitude de fabriquer des matsot mitsva la veille de Pessa'h le feront le vendredi après-midi. Certains pensent qu'on ne chantera pas le Hallel au moment de leur confection.

11) On pourra cachériser les ustensiles ce vendredi, même l'après-midi. Mais on a déjà pris l'habitude d'avancer la Hagala au jeudi 12 Nissan (25 mars 21). A Etz Haim entre 10 h 00 et 12 h 30

12) On ne prépare pas pour ce chabbat de la bouillie ou des aliments à base de farines cuites qui ont tendance à coller à la marmite ou aux plats. Si du 'hamets reste collé aux parois, on essayera d'essuyer avec un mouchoir et de le jeter aux toilettes. Si cela ne suffit pas, on pourra alors rincer la marmite ou le plat à l'eau pendant chabbat.

13) Pour éviter tout problème, on ne cuira pas pour ce chabbat tout aliment 'hamets.

14) On cuisinera et on mangera dans la vaisselle de Pessah ou de la vaisselle jetable. Il ne faut pas verser d'une casserole casher le pessah dans de la vaisselle qui ne l'est pas. Si on l'a fait, il faudra demander à son Rav que faire avec la casserole.

Il est recommandé de manger la 'hala pour accomplir les repas de Chabbat, en retrait de la table ou sur une table couverte d'une nappe en plastique qu'on jettera ensuite à la poubelle après l'avoir épousseté. On pourra ensuite continuer le repas de Chabbat.

Il est judicieux de cuire de très petites boules de 'halla qui s'avale en une bouchée et qui ne feront pas de miettes.

15) Il faut veiller à prélever 'halah des pains cuits pour chabbat. Si la 'halah n'a pas été prélevée, il faut demander à son Rav.

De même, il ne faut pas oublier de prélever 'halah des matsot ce vendredi (dans le cas où elle n'a pas été prélevée lors de la cuisson).

16) On doit impérativement griller l'os et cuire l'œuf que l'on place sur le plat du séder, le vendredi, et non le samedi soir. De même la 'harosset et l'eau salée doivent être préparées vendredi. Il faudra aussi râper le raifort et le mettre dans une boîte hermétique pour conserver ses saveurs. A posteriori, on les préparera le samedi soir avec un chinouï (de manière inhabituelle). L'os et l'œuf devront alors être mangés le dimanche (Yom Tov).

17) Il faut préparer les mèches à allumer pour la fête depuis vendredi. Il faut penser à allumer une veilleuse de 72 heures pour avoir du feu pour les deux jours de Yom Tov.

18) Nos sages disent : « l'homme doit se purifier pour la fête », c'est pourquoi les hommes ont l'habitude de se tremper au mikvé ce vendredi en l'honneur de la fête.

19) Ce chabbat, on prie cha'harit de bonne heure, (6 h 30 à Etz 'Haïm) sans s'allonger. C'est pourquoi certains ne disent pas le yotsér du chabbat hagadol.

La tradition est de dire la haphtara « וערבה לה' » dans le livre Malachie chap. III.

20) Afin de pouvoir faire Séouda chelichit avec Motsi, si on a le temps avant 9 h 55, on peut partager le repas du matin en deux. Après le Kidouch et le Motsi, on dira le Benschen puis on fera une interruption en étudiant ou en faisant une courte promenade, puis on se relavera les mains et on mangera à nouveau un Kazayt de 'Hala. Malgré tout, il vaut mieux aussi réaliser la mitsva du troisième repas en son temps, c'est-à-dire dans l'après-midi, en mangeant de la viande, du poisson ou des fruits.

21) Selon certains poskim, les matsot servant à la mitsva ne peuvent être déplacées ce chabbat car elles sont mouqtsé.

22) **On finit de manger le 'hametz avant la fin de la 4ème heure, c'est à dire à Strasbourg à 9 h 55.** S'il y'a des miettes de pain sur la nappe, on la secoue et on balaie les miettes. On essuie aussi les ustensiles de manière à ne laisser dessus aucun 'hamets visible. Les ustensiles et la nappe 'hametz seront rangés dans un placard dont on ne se sert pas pendant Pessah. On jettera les miettes de pain aux toilettes. On se rincera correctement la bouche et les mains.

S'il reste de grands bouts de 'hamets, on les émiette aux toilettes ou on les donne à un non-Juif. Les endroits où il n'y a pas de érouv, il est interdit de dire au non-Juif d'emporter le 'hamets chez lui. On le posera alors devant lui et il les emportera « de lui-même ».

23) A la fin de la 5ème heure, c'est à dire à Strasbourg à 11 h 15, on annule le 'hamets et on dit, le « kol 'hamira ». Celui qui ne connaît pas l'araméen le dira dans la langue qu'il comprend : **« Tout levain et tout 'hamets qu'il y a dans ma possession, que j'ai vu ou que je n'ai pas vu, que j'ai éliminé ou que je n'ai pas éliminé, soit nul et considéré comme la poussière de la terre ».**

24) Il faut bien se rincer la bouche pour enlever toutes les miettes de 'Hamets. Celui qui a un dentier doit bien le laver avec de l'eau chaude le vendredi avant midi et ne s'en servira plus jusqu'après la consommation du 'Hametz du repas de chabbat matin. Celui qui ne

peut pas s'en passer, pourra s'en servir, mais après avoir mangé le 'hamets, il le frotera bien avec de l'eau.

25) Après min'ha, on ne dit pas bor'hi nafchi mais la hagadah de Pessa'h comme il est d'usage dans certaines communautés chaque année à chabbat hagadol.

26) Toute préparation pour Yom Tov est interdite pendant Chabbat. C'est pour cela qu'on ne dressera pas la table, ni on placera les matsot pour préparer la table du Seder. A la nuit tombée, il est possible de préparer la table du seder après avoir prononcé la phrase « **Borou'h hamavdil bein kodesh lekodech** »

Lors du Kidouch du seder on récitera aussi la havdala comme indiqué dans les Hagadot.

Repères :

Jeudi 25 mars 21

Jeûne des premiers-nés ou siyoum après la tefila du matin.

Bedikat 'hametz jeudi soir avec bra'ha et Kol 'hamira.

Vendredi 26 mars 21

Penser à la vente du 'Hametz chez votre Rav.

Brûler le 'hametz avant 11 h 15

Préparer l'os, l'œuf, la 'harosset et l'eau salée et râper le raifort.

Préparer les bougies de Yom Tov ainsi qu'une veilleuse de 72 heures.

Prélever la 'Hala des 'halot et des matsot.

Se tremper au Mikvé.

Chabbat 27 mars 21

Cha'harit de bonne heure.

Interdiction de consommation du 'Hamets à partir de **9 h 55**.

Éliminer tout 'hamets puis dire le « Kol 'hamira » **avant 11 h 15**.

Prendre le repas de Séouda chelichit sans pain ni matza dans l'après-midi.

A la nuit, reciter Borou'h hamavdil ... avant de préparer la table.

La prochaine veille de Pessah qui tombe chabbat sera en 5785

לשנה הבאה בירושלים הבנויה

Rav S.A. SCHLESINGER

Rav de la Communauté « Etz Haïm »

Strasbourg

נדפס לזכר נשמת

אנשיל בן מנחם ע"ה

נפטר י"א ניסן תשנ"ו

Les Zmanim de la ville de Strasbourg ;

פרשת צו תשפ"א

Vendredi 26 mars 21

Fin zman biour 'hamets : **11 h 15** (A part ce qu'on laisse pour Chabbat)

Chabbat 27 mars 21

Fin zman a'hilat 'hamets : **9 h 55**

Fin zman biour 'hamets et dire le « Kol 'hamira » : **11 h 15**

Cha'a assirit : **15 h 44**

Chkia : **18 h 52**

Motsaéi Chabbat et début de Yom tov : **19 h 40**

Rabbénou Tam : **20 h 05**

LE ARI ZAL NOUS ENSEIGNE :

CELUI QUI EVITE PENDANT PESSAH MEME UNE TRACE

DE 'HAMETS EST SUR DE NE FAIRE AUCUNE FAUTE

PENDANT TOUTE L'ANNEE

AMEN. AINSI SOIT-IL.

